



# ANGERS

Le rédacteur de cette fiche, Terres en villes, a pris le parti de présenter en cette fin 2015, la situation des politiques publiques agricole et alimentaire conduites par les intercommunalités d'agglomération et les institutions des territoires de projet qui leur sont liés (pays, pôles métropolitains, syndicats mixtes de SCOT...).

## Le territoire angevin

"Située sur l'axe Paris-Nantes, Angers intra-muros était en 2012 la troisième commune la plus peuplée du Grand Ouest après Nantes et Rennes, la deuxième de la région Pays de la Loire et la dix-huitième de France avec 149 017 habitants. Angers est en 2012 au centre d'une aire urbaine peuplée de 403 765 habitants (la deuxième des Pays de-la-Loire). Capitale historique et place forte de l'Anjou, berceau de la dynastie des Plantagenêts, (...) la ville doit son développement comme son rôle politique et historique à sa position au niveau d'un point de convergence géologique, hydrographique, culturel et stratégique."

"Angers se distingue aujourd'hui par sa spécialisation dans le domaine du végétal : Végépolys est le premier pôle de compétitivité horticole européen, la ville abrite également le siège de l'office communautaire des variétés végétales." Wikipedia

Le district d'Angers a été créé sur 10 communes en 1968. Le District est transformé en communauté d'agglomération en 2001. Angers Agglomération devient le 1er janvier 2005, "Angers Loire Métropole" qui compte aujourd'hui 33 communes.

Le Pays Loire Angers a été créé en 2005. Il est devenu Pôle Métropolitain Loire Angers (PMLA)

en 2014. PMLA regroupe Angers Loire Métropole (ALM), les Communautés de communes du Loir, de la Vallée Loire Authion et de Loire Aubance.



© AURA, 2012

## Les principales orientations stratégiques du territoire

### Les objectifs du SCOT du Pôle Métropolitain Loire Angers

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'Angers approuvé le 21 novembre 2011 et actuellement en révision, privilégie 3 grands objectifs :

- **Donner une nouvelle ambition au territoire angevin** : amplifier l'attractivité et le rayonnement du territoire, favoriser les créations d'emplois et de richesses, accueillir les habitants d'aujourd'hui et de demain ;
- **Organiser un développement solidaire dans un territoire multipolaire** : organiser un territoire multipolaire, articuler déplacements et développement ;
- **Préserver et valoriser les richesses naturelles, patrimoniales et paysagères** : concevoir les projets autour de l'identité et la diversité des paysages, agir sur le cadre de vie quotidien, veiller à l'utilisation économe des ressources.

### Chiffres clés

→ Angers Loire Métropole (ALM)

33 communes, 268 000 habitants

510 km<sup>2</sup>, 526 hab./km<sup>2</sup>

→ Pôle Métropolitain Loire Angers (PMLA)

66 communes, 300 000 habitants

1 000 km<sup>2</sup>, 300 hab./km<sup>2</sup>

→ Aire urbaine

133 communes, 400 428 habitants

2 300 km<sup>2</sup>, 170 hab./km<sup>2</sup>

## Les ambitions du projet de territoire (Angers Loire Métropole)

Les orientations du projet de territoire d'Angers Loire Métropole suite aux élections ont été totalement revues avec notamment une relecture des politiques publiques. C'est un long travail interne qui a réuni des groupes de travail, des élus, des salariés du CODEV. Il est en cours de finalisation.

La communication officielle d'Angers Loire Métropole sur ce sujet devrait être faite fin 2015 - début 2016. Elle ne peut donc faire l'objet d'une présentation dans ce document.

### • Président de l'agglomération :

Christophe Béchu, maire (LR) d'Angers, sénateur du Maine-et-Loire

### • Élus communautaires :

Vice-Présidents associés aux questions agricoles :

Jean-Pierre Bernheim (économie) ; Daniel Dimicoli (planification) ; Jean-Louis Demois (Développement des territoires ruraux) ; Stéphane Piednoir (Agenda 21).

## Prise en compte de l'agriculture dans les projets politiques

"Le Projet Agricole du Pays Loire Angers semble avoir permis de donner au volet agricole une place essentielle pour l'agglomération, au-delà du SCoT, favorisant sa prise en compte dans d'autres politiques sectorielles ou transversales (ex : gestion de la circulation des engins agricoles)."

Terres en villes, 2013

Le SCOT s'est appuyé également sur la charte foncière de l'Anjou (2009-2019).

### Type 4 : Le développement agricole périurbain

- Une agriculture périurbaine diversifiée, ancrée aux territoires et aux dynamiques urbaines
- Des politiques de développement agricole qui mobilisent les atouts du contexte périurbain
- Des réseaux d'acteurs pluriels

Ce classement typologique est encore d'actualité

Typologie Terres en villes 2011

## L'agriculture & l'agglomération angevine

Avec un chiffre d'affaires agricole de 200 millions d'euros (le double de celui du pays de Caen), des espaces naturels très diversifiés et étendus, une production du qualité avec des AOC, l'agriculture représente une véritable richesse patrimoniale et économique pour le territoire du Pays d'Angers.

Les cultures spécialisées (50 % des exploitations du Pays d'Angers) sont aujourd'hui à l'origine de la construction d'un pôle de compétitivité, Végépolys, qui accompagne, structure les projets d'innovation et de recherche des entreprises.

L'élevage bovin est également très important économiquement et structure une grande partie des espaces naturels et de prairies qui caractérisent le territoire.

Un tiers des exploitations environ commercialisent en circuits courts.

### Le projet agricole local

Le projet agricole émane de la Profession. Il a été établi en 2009 par la Commission Agricole du Pays Loire Angers composé d'agriculteurs et de quelques élus Chambre du Comité de développement. Il a défini les enjeux principaux du territoire en matière d'agriculture. Ce travail a servi de base à la définition d'actions et a consolidé le partenariat entre Angers Loire Métropole et la Chambre d'Agriculture. Végépolys n'entre pas dans le champ de cette politique.

### Orientations :

- **Optimisation de l'usage de l'espace** : réduire la consommation des surfaces agricoles, créer des réserves foncières, faciliter la circulation des engins et la connaissance anticipée des projets des collectivités ;
- **Développement économique de l'agriculture et des activités génératrices de valeur ajoutée** : conforter les moyens de production, favoriser les projets innovants, développer les circuits de proximité, initier des activités de service en faveur du territoire ;
- **Maintien de la dynamique de renouvellement des actifs et développement des emplois et des compétences** : maintenir le

nombre de chefs d'entreprises et la dynamique d'installation, développer l'emploi ;

- **Contribution à la qualité de l'environnement et au cadre de vie** : développer le nombre d'exploitations certifiées (AB, haute valeur environnementale): inciter à la plantation de haies, favoriser la valorisation des prairies naturelles, générer des économies d'énergie ;

- **Acceptabilité sociale de l'agriculture** : multiplier les lieux de rencontres et d'échanges entre la population, les élus, les agriculteurs, initier des actions de découverte et de promotion des métiers de l'agriculture.

Les élus politiques n'ont donc pas jusqu'à présent défini d'orientations propres en matière d'agriculture. Et il n'y a pas d'instances de gouvernance du projet agricole, mais seulement un suivi par un comité de pilotage d'ALM de la convention pluriannuelle avec la Chambre d'Agriculture.

Les autres communautés de communes du PMLA ne sont pas dans une logique de partenariat très établi avec la profession agricole. Elles n'ont pas mis en place de plans d'actions agricoles structurés.



Prix moyen des terres agricoles

non communiqué



Prix moyen des terrains à urbaniser

non communiqué



+ 43 850 habitants pour la période 2000-2020 sur le Pôle métropolitain

Sources : SCOT PMLA - modèle OMPHALE INSEE, scénario modéré

# L'alimentation et le territoire angevin



## Chiffres Clés



26 000 ha de SAU pour ALM  
52 300 ha de SAU pour PMLA  
cultures spécialisées (50 %)



27,2 % des exploitations en circuits-courts sur PMLA (28,4 % sur ALM)



1000 exploitations, 1145 exploitants (PMLA)

47 ans d'âge moyen

1 877 ETP + 1 401 ETP travail saisonnier (PMLA)



8,6 millions de repas en restauration collective servis par an (ALM)



9 400 emplois dans l'IAA (département)

7000 emplois en lien avec la filière agricole (PMLA)

source : Terres en villes

La restauration collective représente 8,6 millions de repas servis par an sur le territoire d'Angers Loire Métropole dont 90% sont issus des secteurs de l'enseignement et de la santé (respectivement 57% et 32%), qui délèguent majoritairement à des prestataires la production de repas.

majeure partie des restaurants scolaires (environ 11 000 repas/jour).

La restauration scolaire, tout niveau, est estimée à 7 262 460 repas par an avec 41% primaires/maternelles/centres de loisirs, 26% lycées, 22% collèges, 9% universitaires (le reste : CCI et MFR). C'est l'EPARC (Établissement Public Angevin de Restauration Collective) qui est le principal prestataire de la

La restauration sociale (crèches, FJT, aide sociale à l'enfance, handicap, prison) représente: 1 099 000 repas/an, et la restauration d'entreprises est estimée à 215 000 repas/an (chiffre indicatif). Six sociétés de restauration collective interviennent sur le territoire.

## Les principaux acteurs du système alimentaire local

	Filière agri-alimentaire	Accès, Rôle social de l'alimentation	Santé, Nutrition	Identité, Patrimoine	Environnement	Aménagement, Urbanisme	Remarques
<b>Institutions publiques</b>	ALM, Conseil Général (plateforme réseau local), ALDEV ?	EPARC* ?	CCAS d'Angers ?		ALM	ALM, ALDEV* ?	Partenariat ALM/CDA multi-champs
<b>Acteurs agricoles</b>	CDA, Bio Loire Océan, CIAP, ALDEV*, association des éleveurs des Basses Vallées Angevines (BVA), MIN, Végépolys	Jardins de Cocagne ? Réseaux des AMAP ?		CDA, Association des éleveurs des BVA, Marque "l'éleveur et l'oiseau"	CDA, Association des éleveurs des BVA	CDA, SAFER, CIAP, ASER*, AURA*	originalité de la démarche "l'éleveur et l'oiseau", partenariat territorial, environnemental, économique
<b>Société civile</b>		Terres de Sciences, Plante & Cité		LPO*	LPO*	LPO*, Terres de liens	émergence de préoccupations citoyennes sur l'alimentation et sa relocalisation dans des nouveaux quartiers d'habitation d'Angers
<b>Principales actions recensées</b>	- étude de faisabilité d'un abattoir de proximité - promotion des circuits de proximité - mise en place d'un marché de producteurs sur Angers	- actions de sensibilisation - débat public		- accompagnement de la marque "l'éleveur et l'oiseau"	- Protection des zones humides, de prairies, des espaces naturels de qualité (Natura 2000, Ramsar)	- caractérisation, valorisation, protection des espaces naturels (ZAP) - réalisation d'une charte foncière - portrait de l'agriculture périurbaine	

## L'état de la politique alimentaire d'agglomération

Des initiatives existent notamment autour des circuits de proximité et font partie des différents volets de la politique agricole. Le cœur des actions a surtout été centré sur la préservation de la ressource alimentaire spatiale : les terres. Le démarrage d'un travail de diagnostic sur la restauration collective constitue un nouveau tournant. Il n'y a pas



aujourd'hui de plan spécifique établi sur l'alimentation, mais les principaux acteurs ont annoncé leur intention d'étudier la faisabilité d'un Projet Alimentaire Territorial à la faveur de leur réponse à l'appel à projets 2015 du Programme National pour l'Alimentation.

### → Attentes des acteurs locaux

#### Angers Loire Métropole & Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire

##### ...vis-à-vis des projets Frugal/Carasso

Non communiqué

#### Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire

##### ...vis-à-vis des chercheurs Frugal

Analyse des actions menées localement, retours méthodologiques, conseils éventuels pour améliorer ou amplifier les actions. Eventuellement : outils ou apports méthodologiques sur les aspects logistiques.

##### ...vis-à-vis de Terres en villes, acteur référent Frugal

Bonne coordination entre les différents programmes et projets, notamment le programme alimentaire territorial qui doit être mené à partir de 2016

Bon relais des actions locales, et bonne information des actions menées au niveau régional et national.

Réunions, actions et productions concrètes.

### → Bibliographie provisoire

- ◇ ALM, CDA 49. Étude sur l'approvisionnement de la restauration collective. 24p
- ◇ CDA 49 (2009). Projet agricole du Pays d'Angers. CAPLA. 38p.
- ◇ AURA (2013). Portrait de l'agriculture périurbaine du pôle métropolitain Loire Angers. AURA/Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire. 80 p.
- ◇ Réseau local d'approvisionnement en restauration collective : [approximite.fr](http://approximite.fr)
- ◇ Agence d'Urbanisme de la Région Angevine : <http://www.aurangevine.org>
- ◇ ALM (2012-2013). Bilan partenarial. [CA49-ALM-12-2013.pdf \(2010-2013\)/ fiches\\_actions/ Présentation Bio Loire Océan.pdf/ Convention triennale ALM 2013-2016/schéma des conventions- schéma des relations/ documents source ALM](#)
- ◇ Terres en villes, Evaluation croisée des politiques agricoles périurbaines – Angers, Rapport provisoire, 2013, 12p.

### → Techniciens référents Frugal/Carasso

- ◇ Aurélie Dumont - Angers Loire Metropole  
[aurelie.dumont@angersloiremetropole.fr](mailto:aurelie.dumont@angersloiremetropole.fr)
- ◇ Virginie Boureau - Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire  
[virginie.boureau@maine-et-loire.chambagri.fr](mailto:virginie.boureau@maine-et-loire.chambagri.fr)

### Autres techniciens ressources

- ◇ Valérie Brunet - Agence d'Urbanisme

## Les projets Frugal/Carasso/RnPAT

Les fiches territoire rédigées par Terres en villes sont les premiers livrables de la recherche-action PSDR4 Frugal ("FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire") dont Terres en villes est l'acteur référent et du projet du réseau "Co-construire une démarche de mise en œuvre et de gouvernance d'un système alimentaire durable des agglomérations et métropoles françaises" soutenu par la Fondation Daniel et Nina Carasso (2014). C'est aussi un premier apport au "Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé" (Rn PAT) copiloté par Terres en villes, chef de file et l'APCA dans le cadre de l'appel à projet 2015 du réseau Rural français.

Ces fiches souhaitent dresser un état zéro succinct des politiques publiques agricole et alimentaire d'agglomérations et de métropoles. Elles ont été réalisées grâce à une étude documentaire, des enquêtes auprès des personnes ressources et parfois des réunions locales avec les principaux acteurs. Une fiche est élaborée pour chaque agglomération ou métropole engagée dans les projets Carasso et Frugal.

Lieu ressource des politiques agricole et alimentaire des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes vous souhaite bonne lecture et sera heureux de recueillir vos remarques et suggestions ([serge.bonnefoy@terresenvilles.org](mailto:serge.bonnefoy@terresenvilles.org)).



REGION BASSE NORMANDIE



REGION PAYS DE LA LOIRE



Conception et réalisation :  
Terres en villes - décembre 2015